

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 16 juin 2026, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté la résolution numéro Ri-2026-06-1945 concernant le

CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES ORDINAIRES **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2026**

lesquelles auront lieu à **19h30** aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) :

20 janvier	21 juillet <u>14 juillet (2^e mardi)</u>
17 février	18 août
17 mars	15 septembre
21 avril	20 octobre
19 mai	17 novembre
16 juin	15 décembre

NOTE : À moins d'avis contraire, ces séances auront lieu au siège social de la Régie intermunicipale d'incendie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 19^e jour du mois de juin 2026.

Irène King,
directrice générale et greffière-trésorière